

Convocation

Envoyée et affichée
le 29.11.2023

**Membres du Conseil
Municipal**

En exercice : 23
Présent : 11

Le cinq décembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Geniès de Malgoirès, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DURAND-COUTELLE Jean-François, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHARRIER Nadine, DE LUCA Angèle, JOUVE Karen, MAILLET Carole, ROUY-BORT Corinne et Messieurs CURSOLARI Gérard, DOUSTALY Florent, LAFONT Hervé, MARTIN Thierry et SPADAFORA Tonino.

Absents / Absents excusés : Madame ANDRE Sabine, RATEAU Francine et Messieurs BOUILLET Olivier, MARTIN Michel, RETOURNA David.

Absents avec procurations : Mesdames COPETTI Nathalie à ROUY-BORT Corinne, JOURDAN Nicole à RATEAU Francine, MAQUART Marie-Françoise à LAFONT Hervé, TOURNEMINE Sarah à JOUVE Karen et Messieurs LECAMP Thierry à DURAND-COUTELLE Jean-François, ERHARD Rémy à DE LUCA Angèle, PIERRE Laurent à DOUSTALY Florent.

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum n'est pas atteint. Il fait lecture de l'article L 2121-17 qui dit que le Conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance. Si, après une première convocation régulièrement faite, selon les dispositions des articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil municipal est à nouveau convoqué à 3 jours francs au moins d'intervalle.

Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Madame ROUY-BORT Corinne est nommée secrétaire de séance.

Le PV du Conseil Municipal du 19 septembre 2023 n'a pu être approuvé.

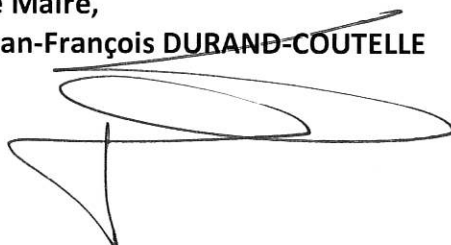
Le Conseil Municipal est reporté au lundi 11 décembre 2023 à 10h00.

* * * * *

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 19 heures 04 minutes

* * * * *

Le Maire,
Jean-François DURAND-COUTELLE



La Secrétaire de séance,
Corinne ROUY-BORT

